

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2016

Présents : ABADIE Aline - COMBESCOT Jean-François - COURREGES Marie-José - DASTE Sophie - DINTRANS Louis - DUBOSQ Patrick - JOUANOLOU Maryse - LAGRANGE Annie - LASSARRETTE Alain - LENDRES Jérôme - NAPROUS Michel - PAPOT Dominique - PARROT Jean-Louis - PLENACOSTE Francis - POINSOT-DARGAIGNON Magali.

Absents : aucun.

Secrétaire de Séance : PAPOT Dominique.

Secrétaire de Séance auxiliaire : Luis RABANAL, Secrétaire Général de Mairie

1. Débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil les grands axes de l'action communale pour l'année 2016.

La bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivie et un effort conséquent devra être entrepris concernant le début de la construction de l'extension de l'école d'Andrest.

Outre cette dépense importante, la réfection d'une rue endommagée par les crues de janvier 2014 est envisagée, sachant que le concours de l'Etat est assuré pour une part importante de la dépense.

La finalisation de la réfection de la placette Jacques Duclos est aussi en cours d'étude ainsi que l'achat d'un tracteur afin de rénover une partie du matériel technique devenu obsolète.

Les commissions s'engagent à fournir des propositions avant que le budget ne soit présenté afin d'estimer quels projets feront l'objet d'une dépense pendant l'exercice 2016.

Monsieur LENDRES ajoute qu'une ligne de crédit devra être alimentée concernant la formation des élus (urbanisme, environnement, finances).

2. Projet de rénovation thermique de la Mairie.

Monsieur le Maire expose au Conseil le diagnostic énergétique réalisé dans le bâtiment de la Mairie et la salle des fêtes.

Ce bilan propose des améliorations importantes concernant l'isolation et l'efficacité énergétique de ces bâtiments.

Les aménagements qui pourraient être réalisés seraient financés à hauteur de 70% par des fonds intercommunaux et permettraient une réduction substantielle de la consommation électrique.

Une étude de faisabilité sur la rénovation des bâtiments communaux a été confiée à M. Jean GARLAT, architecte, afin d'orienter l'action publique vers un projet global. La commune devra se positionner prochainement sur l'opportunité de mettre en marche ce projet, sachant que des fonds importants d'Etat et intercommunaux sont mis à disposition de la collectivité.

3. Autorisation du Maire à ester en justice.

Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation d'ester en justice au nom de la commune au Tribunal Administratif de Pau et à la Cour d'appel de Pau concernant une infraction d'urbanisme constatée sur le territoire de la commune.

Dans cette affaire, la commune d'Andrest sera représentée par Maître Julien SOULIE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à ester en justice dans cette affaire.

4. Programmation FAR 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'inscrire au titre de la programmation du Fonds d'Aménagement Rural 2016 : la réfection de la placette de la rue Jacques Duclos.

Le montant de l'opération est estimé à 54 838.80 euros HT.

Une demande de subvention au taux maximal sera adressée au Conseil Départemental.

Une demande annexe concernant le fonds spécifique d'aide aux écoles (dépendant du FAR) sera adressée au Conseil Départemental dès que le permis de construire de l'extension de l'école sera déposé et que les marchés de travaux seront conclus afin de bénéficier d'une subvention sur cette opération.

5. Autorisation habilitant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales portant sur l'adoption et l'exécution des budgets. Il permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Ainsi les dépenses d'investissement pourraient être engagées avant le vote du budget primitif 2016 jusqu'à un plafond de 80 128.66 € ainsi calculé :

Montant budgétisé : dépenses d'investissement 2014 : 320 514.63 €

(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Dépenses d'investissement envisagées :

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) :

-Frais d'étude : 2 400 euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Marchés publics :

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider l'avis de la commission d'appel d'offre du décembre 2015 concernant :

- le marché de mission de coordination SPS de l'extension de l'école d'Andrest
- le marché de mission de contrôle technique de l'extension de l'école d'Andrest

Critères d'attribution :

- 50% de la note correspond à la valeur technique
- 50% de la note correspond au prix proposé

La commission d'appel d'offre a retenu les candidats suivants :

-offre de coordination SPS :

Société APAVE : technique : 15/20, prix : 20/20, note finale : 17.5/20

-offre de mission de contrôle technique :

Société SOCOTEC : technique : 20/20, prix : 18/20, note finale : 19/20

Le Conseil approuve à l'unanimité l'avis de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les devis des sociétés retenues.

7. Nouveaux tarifs du centre de loisirs :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs du centre de loisirs dès 2016 comme suit :

Quotient familial	Tarif journalier (repas compris)	Tarif semaine (repas compris)
0 – 500	5,25 €	23.60 €
500 – 900	8.80 €	39.60 €
900 – 1200	11.00 €	49.50 €
>1200	13.20 €	59.40 €

8. Questions diverses :

Intercommunalité :

-Monsieur le Maire évoque la tenue de réunions de fusion des intercommunalités de Vic-Montaner, Adour-Rustan-Arros et Val d'Adour Madiranais.

Ces réunions sectorielles ont pour but d'analyser quelles compétences (voirie, école entre autres) vont être reprises par la nouvelle intercommunalité, leurs modalités d'exercice et leur financement.

-Monsieur le Maire annonce au Conseil que la commune d'Andrest sera associée au projet de construction de la micro-crèche intercommunale grâce à la présence de Mme Maryse JOUANLOU, élue d'Andrest.

Le maître d'œuvre a été choisi. Des esquisses du projet ont été proposées et sont en cours de validation afin de proposer une structure fonctionnelle, conviviale et en harmonie avec l'architecture de son futur emplacement : la place des Pyrénées.

La séance est levée à 23h05.